

Image not found or type unknown



## Annulation Résolution AG copropriété

Par **Lyon692**, le 13/05/2024 à 07:11

Bonjour,

Notre syndic a présenté lors de l'AG des comptes modifiés par lui qui sont donc différents de ceux envoyés lors de la convocation.

Pouvons nous en tant que copropriétaires ayant votés contre l'approbation demander l'annulation de l'approbation des comptes ?

Nous n'avons bien sûr pas pu analyser ces nouveaux documents.

Merci pour votre réponse

Lizé

Par **Cousinnestor**, le 13/05/2024 à 09:04

Hello !

Oui vous pouvez contester l'adoption de cette résolutiuon !

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35288>

A+

Par **youris**, le 13/05/2024 à 10:15

bonjour,

que dit le président de votre A.G. qui a fait voter les comptes différents de ceux envoyés à la

convocation ?

en principe le président n'aurait dû faire voter que les comptes transmis dans la convocation de votre A.G.

avez-vous un vérificateur aux comptes qui les vérifient avant l'A.G. et faire un rapport oral lors de votre A.G. avant le vote ?

SALUTATIONS

Par **Lingénu**, le **13/05/2024** à **11:13**

Bonjour,

Le syndic a dû expliquer ce qu'il avait été nécessaire de modifier. Le projet de résolution proposé avec la convocation a été amendé en séance. C'est l'intérêt des assemblées. S'il n'y avait pas possibilité d'amendement, le vote par correspondance suffirait.

Quelques corrections présentées en séance ne justifient pas une annulation de l'approbation des comptes. Il y a d'ailleurs de gros inconvénients à ne pas approuver les comptes.

Enfin, seriez-vous disposé à payer un avocat pour contester l'approbation des comptes ?

Par **Pierrepauljean**, le **13/05/2024** à **11:21**

bonjour

quelles sont les modifications apportées?

factures supplémentaires?

modification de clés de répartition ?

il ne faut pas oublier que tout copropriétaire peut effectuer le contrôle des comptes avant l'AG